



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

|                                    |                                                 |
|------------------------------------|-------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 005-2025                                        |
| Type d'intervention :              | Interpellation                                  |
| Motion ayant valeur de directive : | Non                                             |
| N° d'affaire :                     | 2025.GRPARL.41                                  |
| Déposée le :                       | 14.02.2025                                      |
| Motion de groupe :                 | Non                                             |
| Intervention de l'organe du GC :   | Non                                             |
| Déposée par :                      | Jeanneret (St-Imier, PLR) (porte-parole)        |
| Cosignataires :                    | 0                                               |
| Urgence demandée :                 | Oui                                             |
| Urgence accordée :                 | Oui 06.03.2025                                  |
| N° d'ACE :                         | 459/2025 du 7 mai 2025                          |
| Direction :                        | Direction des travaux publics et des transports |
| Classification :                   | Non classifié                                   |

## Transports '45 – Priorisation de la halte CFF de la Clef à Saint-Imier

Le 28 janvier dernier, le DETEC annonçait avoir confié un mandat à l'EPFZ dans le but de prioriser les projets d'aménagement routiers et ferroviaires. Dans la liste des projets soumis à cette priorisation se trouve la halte CFF de la Clef, à Saint-Imier. Ce projet a été validé par le corps électoral imérien en 2013 et doit être réalisé d'ici 2027, après plusieurs reports déjà.

Ce projet constitue un enjeu important pour le développement du Grand Chasseral et du vallon de Saint-Imier. En effet, l'emplacement de cette halte permettra de desservir le PDE de la Clef. Il permettra aussi de desservir l'hôpital de Saint-Imier (Réseau de l'Arc), reconnu comme Pôle Santé dans le cadre du projet Avenir Berne romande, améliorant ainsi nettement la desserte de ce lieu de soins. En outre, le plan directeur cantonal prévoit, au titre des mesures, la promotion des pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement. L'implantation de la halte ferroviaire, à proximité de ce futur pôle, revêt un rôle crucial et déterminant pour le développement urbanistique. Sans compter que le bâtiment abritant l'ancien asile devra être réaffecté et qu'un accès en transport public constituerait un atout indéniable dans la recherche de solutions pour ce bâtiment.

Remettre en cause ce projet dans le cadre de la priorisation souhaitée par le DETEC aurait des conséquences sévères quant au développement de ce secteur.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se positionne le Conseil-exécutif face à l'annonce du DETEC, en particulier quant au projet de halte ferroviaire à la Clef ?
2. Comment le canton de Berne entend-il réagir face à cette annonce ?

3. Que va mettre en place le canton pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet ?
4. Quel serait l'impact d'un report ou d'un abandon sur le pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement de la Clef ?
5. Le canton assure-t-il le financement de la construction de la halte ferroviaire ?

Motivation de l'urgence : Le DETEC vient de communiquer le mandat donné à l'EPFZ. Il y a lieu de réagir sans délai, avant que les décisions quant à la priorisation soient prises.

## Réponse du Conseil-exécutif

La Confédération a communiqué de manière très générale sur son projet d'examen des projets d'infrastructure routiers et ferroviaires planifiés et n'a donné aucun détail concernant les différents projets d'infrastructure examinés. Entre-temps, le DETEC a indiqué aux cantons que les projets pour lesquels la procédure d'approbation des plans à l'OFT a débuté jusqu'en janvier 2025 ne seront pas examinés. Le projet de halte ferroviaire de La Clef se trouve dans cette situation. Cela signifie que le projet peut être poursuivi sans modification et qu'il n'y a aucun risque qu'il soit retardé ou annulé en raison du contrôle « Transports '45 ».

1. *Comment se positionne le Conseil-exécutif face à l'annonce du DETEC, en particulier quant au projet de halte ferroviaire à la Clef ?*

La Confédération estime qu'il faudra environ 14 milliards de francs supplémentaires pour réaliser l'offre ferroviaire prévue dès 2035 et les projets d'infrastructure nécessaires pour cela. Le 24 novembre 2024, le peuple suisse a en outre rejeté l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif soutient le projet « Transports '45 » annoncé. Il permet un examen de la situation actuelle et, le cas échéant, une nouvelle priorisation des mesures.

Le Conseil-exécutif soutient également les mesures prévues jusqu'ici pour les infrastructures relatives à l'exploitation, au maintien de la valeur et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, en particulier lorsque ces mesures améliorent l'offre de transports publics du canton de Berne. En effet, les transports publics sont une pièce importante en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne, qui a pour but de garantir un système de transport efficient, sûr et durable pour le canton. Le Conseil-exécutif a déjà souligné cette position dans le cadre de différentes procédures de consultation fédérales. Il l'a notamment fait à l'automne 2023, concernant la proposition sur le financement de l'exploitation et du maintien de la valeur de l'infrastructure ferroviaire ainsi que des tâches systémiques dans ce domaine et sur les contributions d'investissement en faveur des installations privées de transport de marchandises pour les années 2025 à 2028 (voir [ACE 1080/2023](#)).

Le Conseil-exécutif considère aussi la halte ferroviaire La Clef à St-Imier comme importante pour le développement de la commune, du vallon de St-Imier et de toute la région du Grand Chasseral. Si besoin, il continuera donc à s'engager dans le cadre de ses possibilités pour la réalisation de cette halte CFF.

2. *Comment le canton de Berne entend-il réagir face à cette annonce ?*

À l'heure actuelle, le Conseil-exécutif ne voit aucune nécessité de réagir. Une fois que les résultats du projet « Transports '45 » seront disponibles, le Conseil-exécutif les analysera et examinera les réactions possibles au cas par cas. Comme la halte La Clef n'est pas concernée par le projet « Transports '45 », aucune réaction ne sera nécessaire concernant cette halte.

3. *Que va mettre en place le canton pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet ?*

La Confédération est responsable en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire pour le trafic régional et longue distance. Les cantons sont responsables de l'infrastructure destinée au trafic local. Le Conseil-exécutif ne peut donc exercer aucune influence directe sur la réalisation de la halte CFF de La Clef. Il suivra néanmoins le projet de près et soutiendra la commune avec les moyens politiques à disposition.

4. *Quel serait l'impact d'un report ou d'un abandon sur le pôle d'urbanisation d'importance cantonale consacré au logement de la Clef ?*

La bonne desserte d'un PDE est déterminante pour le développement concret d'une région. Si la halte de La Clef n'était pas réalisée, il faudrait trouver des solutions alternatives pour desservir le site de manière optimale.

5. *Le canton assure-t-il le financement de la construction de la halte ferroviaire ?*

Le canton n'apporte aucun financement direct pour la construction d'une halte isolée (voir point 3). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Confédération finance l'infrastructure ferroviaire régionale par le biais du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Depuis lors, les cantons contribuent de manière indirecte et forfaitaire par leur financement du Fonds. Le projet « Transports '45 » ne changera pas ce fonctionnement.

Destinataire  
– Grand Conseil